



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 70573

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les faits d'usage et de trafic de stupéfiants en Midi-Pyrénées. Il lui demande de lui en préciser l'évolution en 2009.

Texte de la réponse

La lutte contre les trafics de stupéfiants constitue une priorité de l'action du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. L'élaboration d'un plan anti-drogue et la nomination, en décembre 2009, d'un préfet chargé de définir et de mettre en oeuvre la politique de lutte contre le trafic de drogue, en liaison avec l'autorité judiciaire, illustre la volonté de coordonner l'action des services de police et de gendarmerie, des services fiscaux et des douanes. En 2009, ce sont 60 tonnes de cannabis, 5 tonnes de cocaïne, 900 kilos d'héroïne qui ont été saisies. S'agissant de la région Midi-Pyrénées, le nombre des infractions à la législation sur les stupéfiants relevées par les différents services d'enquêtes conserve une relative stabilité en 2009. Les usages de stupéfiants, qui concernent les trois quarts des faits constatés en la matière (4 037 faits constatés en 2009 contre 3 971 en 2008) ont connu en 2009 une légère augmentation de 2 %. Parallèlement, le travail effectué par les services d'enquête a permis de relever 15 % d'infractions supplémentaires pour trafics de stupéfiants. Les différents départements de la région Midi-Pyrénées bénéficient d'ores et déjà des déclinaisons territoriales du plan national de lutte contre le trafic de stupéfiants, grâce notamment à l'action de des états-majors départementaux de sécurité, qui coordonnent l'action des forces de sécurité intérieure et associent les autorités judiciaires. Comme le ministre de l'intérieur l'a rappelé dernièrement, l'objectif est d'abord de lutter contre les petites ventes et petits trafics de proximité et les infractions commises sur la voie publique, notamment à proximité des établissements scolaires. La lutte contre les trafics de grande ampleur n'est pas oubliée pour autant. Ainsi, les différentes unités de recherches de la gendarmerie et le groupe d'intervention régional de Toulouse sont en mesure d'apporter leur soutien aux unités territoriales dans les affaires nécessitant des investigations plus lourdes et complexes. De manière complémentaire, les formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie continuent à mettre en oeuvre des actions de prévention, notamment en direction des plus jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70573

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1282

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4293